

DÉLIBÉRATION N°DL20230177 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

**DISPOSITIF "NOTRE ÉCOLE, FAISONS LA ENSEMBLE" - FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE
- CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

Contexte

Le Conseil National de la refondation (CNR), lancé par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Parmi les 9 thématiques qui correspondent aux grandes transitions à venir (climat et biodiversité, bien vieillir, souveraineté, économie, futur du travail, santé, logement, jeunesse et numérique) figure également l'Éducation.

L'école, qui constitue le service public national au maillage territorial le plus fin, est l'un des piliers de la refondation.

A travers cette démarche, il est souhaité de donner la parole à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative afin de faire émerger des projets pédagogiques innovants, au service de la réussite de tous les élèves. La démarche s'intitule « Notre école, faisons la ensemble » ; elle est portée par les établissements de formation et concertée avec les collectivités locales.

Les étapes pour s'engager dans le projet

Première étape : la concertation initiale

- Démarche volontaire, à l'initiative du directeur d'école ou d'établissement,
- Associant les équipes éducatives, les familles, les élèves ainsi que les élus locaux des collectivités compétentes.

Sur la ville, Sylvie THEILLARD et le service Vie scolaire ont participé à cette étape de concertation dans plusieurs écoles publiques de la ville, aux côtés des enseignants, des parents d'élèves, des personnels municipaux (ATSEM, animateurs périscolaires..).

Deuxième étape : l'élaboration d'un projet au service de la réussite des élèves

- Projet pluriannuel,
- Définit des priorités de la communauté éducative et un plan d'actions.

Sur Saint-Chamond, la concertation en amont de la rédaction du projet a permis de faire converger les attentes de la communauté éducative avec les projets structurants de la collectivité, sur diverses thématiques.

Troisième étape : le soutien financier du fonds d'innovation pédagogique

- A ce jour, 7 382 projets ont été déposés au niveau national dont 2 600 validés par les commissions académiques,
- Sur l'Académie de Lyon, sur 350 projets déposés, 104 ont été validés.

Le rôle de la collectivité

Les écoles du 1^{er} degré ne disposant pas de statut juridique et, par conséquent, d'autonomie financière, les Rectorats souhaitent proposer aux collectivités d'assurer la gestion des fonds pour le compte des écoles.

Pour chaque projet validé par la commission académique, une convention entre l'État, représenté par le Recteur de l'académie de Lyon et la ville sera rédigée. Cette convention a pour but de préciser le montant du crédit accordé au projet, la ventilation des postes de

dépenses sur toute la durée du projet ainsi que les modalités de reversement de la subvention à la collectivité.

Les projets identifiés sur la ville

4 projets, portés par 3 écoles publiques du 1^{er} degré, ont été validés, à savoir :

- **Ecole primaire FOURNAS/GARAT « La culture et le bien-être des élèves, vecteur d'égalité des chances »**
 - Financement accordé par la commission académique : 126 505 €
- **Ecole primaire CEZANNE « Entre cours et jardins »**
 - Financement accordé par la commission académique : 55 360 €
- **Ecole primaire CEZANNE « Favoriser la réussite de tous en répondant aux besoins des élèves à travers un prisme d'apprentissages dynamiques et inclusifs »**
 - Financement accordé par la commission académique : 121 000 €
- **Ecole élémentaire François VILLON « Améliorer la vie et le bien-être des élèves, vers un climat scolaire apaisé »**
 - Projet proposant uniquement des interventions d'enseignants pris en charge directement par le Rectorat et ne répondant pas à l'obligation d'une convention avec la collectivité.

D'autres projets sont en cours de réflexion actuellement au niveau des établissements du 1^{er} degré de Saint-Chamond. Ils feront l'objet de conventions ultérieurement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 contre

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** les trois conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique du dispositif « Notre école faisons la ensemble », pour les projets présentés ci-dessus,
- **d'approuver** le principe de gestion par la commune du fonds d'innovation pédagogique pour chaque projet validé par la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur de l'académie,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023